

COUPE DES RÉSERVES

ARTICLE 1

Le District des Landes de football organise, chaque saison, une épreuve appelée Coupe des Réserves.

Un trophée est remis à l'issue de la finale par le District des Landes de football qui en est propriétaire. Ce trophée est confié, pour une saison, au club vainqueur qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration. Ce club doit, à ses frais et risques, en faire retour au District des Landes de football au moins un mois avant la date de la finale de la saison suivante. Un trophée souvenir est remis à chaque finaliste.

ARTICLE 2

La Coupe des Réserves est organisée par le Pôle des Activités Sportives.

ARTICLE 3

Cette coupe est exclusivement réservée aux équipes réserves jouant uniquement, dans les championnats du District des Landes de football, chaque club ne pouvant engager qu'une seule équipe.

ARTICLE 4 - REGLEMENT

Le règlement de la Coupe des Landes s'applique intégralement à la Coupe des Réserves.